

LE 10 MARS 2020



Ville de Saint-Maurice
Val-de-Marne

NOTE D'INFORMATION CORONAVIRUS

Dans le contexte actuel de propagation du Coronavirus, la Ville apporte une vigilance particulière à tous les publics : personnes âgées, enfants accueillis dans les crèches municipales et les écoles publiques, agents municipaux... Des mesures adaptées sont mises en œuvre et réévaluées en fonction des recommandations émises par le gouvernement et l'Agence Régionale de Santé.

LES MESURES PRISES POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Les mesures d'hygiène sont scrupuleusement observées au sein des établissements qui reçoivent du public :

- affichage dans tous les sites des recommandations (mesures barrières).
- mise à disposition de gel hydroalcoolique pour le public et le personnel.
- renforcement des mesures de désinfection des locaux et, plus particulièrement, de toutes les surfaces de contact avec adaptation des protocoles de nettoyage.

LES MESURES PRISES POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Afin de vous permettre de voter dans les meilleures conditions les 15 et 22 mars prochains, la Ville prend toutes les mesures pour que vous puissiez exercer votre devoir citoyen en toute quiétude :

- affichage dans tous les sites des recommandations (mesures barrières).
- mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée des bureaux de vote, de mouchoirs à usage unique et de gants jetables pour les scrutateurs et les électeurs qui le souhaitent.
- désinfection régulière de toutes les surfaces de contact (tables, isolements et stylos).
- gestion des files d'attente et flux au sein de chaque bureau de vote afin de limiter les situations de promiscuité prolongée.
- nettoyage minutieux et désinfection des bureaux après les élections et avant le retour des élèves.

DES GESTES SIMPLES POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

La commune attire votre attention sur la nécessité d'observer scrupuleusement les mesures d'hygiène. **Des gestes simples peuvent en effet permettre de préserver votre santé et celle de votre entourage :**

- se laver les mains régulièrement avec du savon ou une solution hydroalcoolique,
- tousser ou éternuer dans son coude,
- éviter de toucher son visage,
- saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades,
- utiliser des mouchoirs à usage unique,
- porter un masque quand on est malade ou qu'on présente des symptômes (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires).

VOUS AVEZ UNE QUESTION GÉNÉRIQUE SUR LE CORONAVIRUS ?

Contactez le 0800 130 000, plateforme téléphonique d'information du ministère des Solidarités et de la Santé (appel gratuit).

Vous pouvez également consulter :

Le site du Gouvernement : gouvernement.fr/info-coronavirus

Le site du ministère des Solidarités et de la Santé : solidarites-sante.gouv.fr/

Le site de l'Agence nationale de santé publique France : santepubliquefrance.fr/

**EN CAS DE FIÈVRE, TOUX,
DIFFICULTÉS À RESPIRER :
RESTEZ CHEZ VOUS,**
ne vous rendez pas chez le
médecin, ni aux urgences.
Contactez le 15.